

LE 11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie



Les grands principes

Réunions départementales



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

ACTUS

- 11^{ème} programme : il est entrée en application au 1^{er} janvier 2019
- Consultation technique sur l'Etat des Lieux jusqu'au 30 avril : geo.eau-seine-normandie.fr

Partager le diagnostic avec les acteurs locaux et valoriser leur connaissance des milieux et des pressions
Préparer le Programme de Mesures 2022-2027

Bienvenue sur Géo-Seine-Normandie

FFB-IR263 - Le Cailly de sa source au confluent de la Seine...

UH : Sev.8 - CAILLY État chimique 2010 sans ubiquités : **Non** État écologique 2010 : **moyen**

Pressions significatives État

Dans les colonnes Diagnostic bassin : Oui = Pression Significative / Non = pression non significative
Dans les colonnes Votre diagnostic, vous indiquerez si vous considérez la pression comme significative ou non significative : Oui = Pression Significative / Non = pression non significative

Pressions significatives	2019		2027		Pré-PCM
	Diagnostic bassin	Votre diagnostic	Diagnostic bassin	Votre diagnostic	
Macropolluants ponctuels	Non	Non	Non	Non	
Macropolluants ponctuels	Oui	Oui	Oui	Oui	
Nitrates diffus	Non	Non	Non	Non	
Phosphores diffus	Oui	Oui	Oui	Oui	
Phytoplanctons diffus	Oui	Oui	Oui	Oui	
Hydrozoophytologie	Oui	Oui	Oui	Oui	

- Consultation du public : <https://consultationeau.fr/> jusqu'au 02/05/19
- Annulation du SDAGE 2016-2021

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

PRINCIPES GENERAUX

Le 11^è programme:

consacre la **réorientation progressive** des efforts de l'agence vers la nécessaire **adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de la biodiversité liée aux enjeux de la gestion de l'eau**

- **Privilégie les actions préventives aux actions curatives** et veille à la mise en œuvre des projets à la **bonne échelle de territoire**
- conserve des **moyens importants** pour conforter les progrès obtenus en matière d'**assainissement des eaux usées**, et promouvoir désormais en priorité la gestion des eaux pluviales
- Prévoit, au titre de la solidarité, des **dispositions spécifiques** pour les territoires ruraux défavorisés (ZRR) qui permettront d'aider ces collectivités à faire face aux investissements nécessaires pour assurer un **service public de l'eau et de l'assainissement performant**
- s'inscrit dans un contexte de **maîtrise de la dépense publique et de réduction de la pression fiscale**, en particulier pour les **usagers domestiques et assimilés**. Il vise donc à une **efficacité accrue** des interventions de l'agence de l'eau (priorisation, sélectivité, simplification)

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



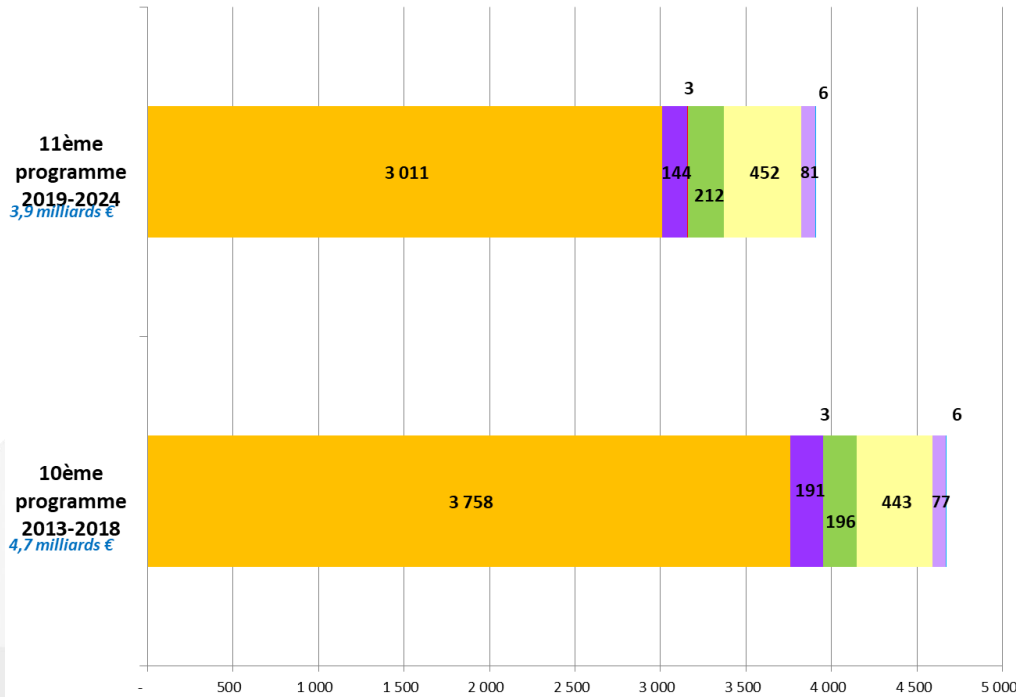
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



BAISSE DE 13% DE LA PRESSION FISCALE ET RÉÉQUILIBRAGE DES REDEVANCES ENTRE USAGERS

Programme Eau et Climat
de l'agence de l'eau Seine Normandie
LES REDEVANCES : 3,9 milliards d'euros pour 2019-2024



- Pollution et réseaux domestiques
- Pollution et réseaux des industriels
- Pollution des élevages
- Pollution par les produits phytosanitaires
- Prélèvements pour l'eau potable
- Prélèvements des activités économiques dont irrigation
- Protection des milieux aquatiques dont obstacles à la continuité des cours d'eau

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

REDEVANCES : PRINCIPALES EVOLUTIONS

Le 11^e programme:

- Intègre la mise en place d'un **plafond de recettes** annuel par agence à partir de 2019: pour SN, baisse progressive pour atteindre 640,7M€ d'encaissements de redevances en 2021 (contre 744,5M€ en 2018).

→ **baisse globale des recettes et donc de la pression fiscale des redevances** pour limiter les risques d'écrêtement

- Redevance « pollution » : taux inchangés mais zonage « pollution » actualisé pour tenir compte de l'état qualitatif des milieux aquatiques

- Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique (usagers raccordés) : diminution du taux qui passe de 24 ct€ à 18,5ct€/m³(-23%)

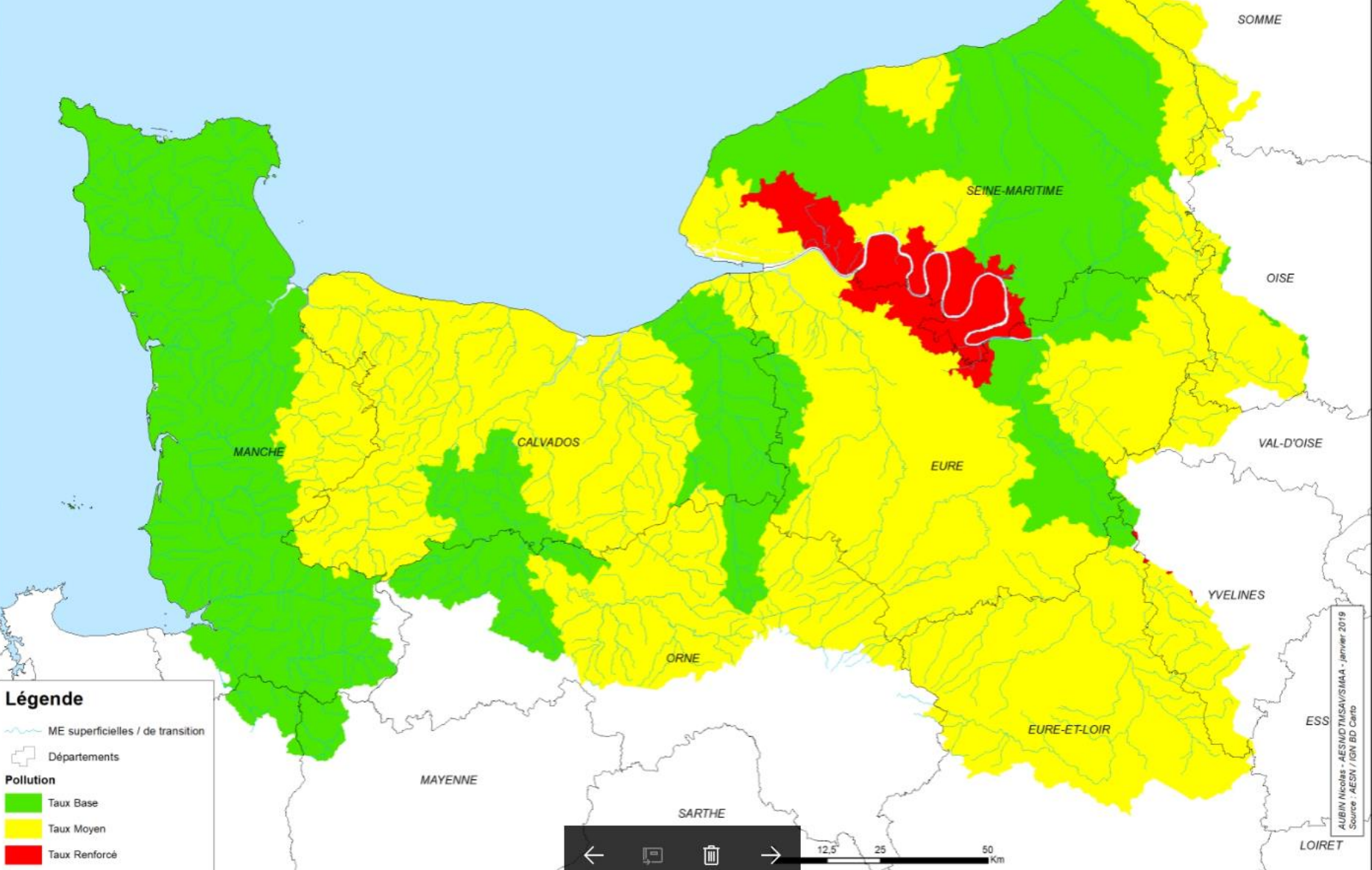
→ **Effort de rééquilibrage des contributions/catégorie d'utilisateur**

- Redevance prélèvement : zonage simplifié (1 zone de base + ZRE) Augmentation de 10% du taux de base « eaux souterraines » pour traduire l'impact du changement climatique sur la rareté de la ressource

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Zonages redevance pollution 11ème Programme



Légende

- ME superficielles / de transition
- Départements
- Pollution**
- Taux Base
- Taux Moyen
- Taux Renforcé

AUBIN Nicolas - AESN/DI/SVA/SMAA - Janvier 2019
Source : AESN / IGN BD Carth



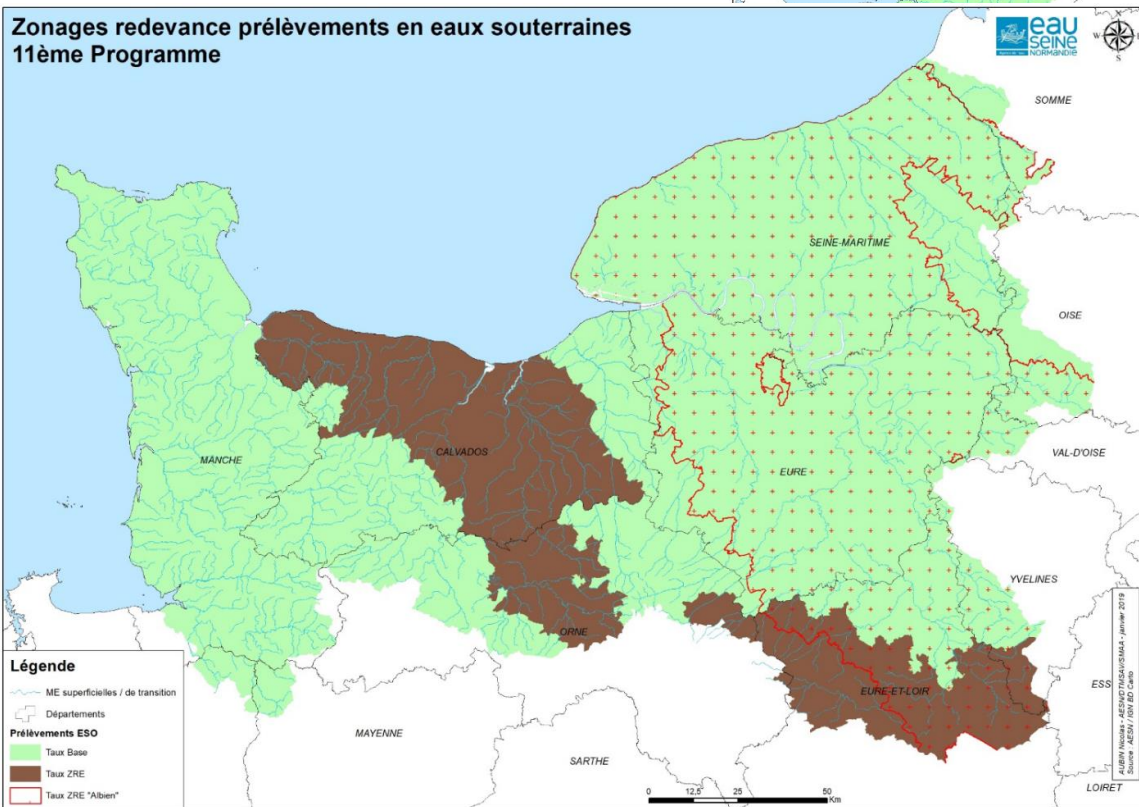
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Zonages redevance prélèvements en eaux superficielles 11ème Programme



Zonages redevance prélèvements en eaux souterraines 11ème Programme



Légende

- ME superficielles / de transition
- Départements
- Prélèvements ESO
 - Taux Base
 - Taux ZRE
 - Taux ZRE "Albien"



SEINE-NORMANDIE
SOMME / MANCHE / CALVADOS / SEINE-MARITIME / EURE / ORNE / YVELINES / VAL-D'OISE / OISE / LOIRET



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

AIDES: PRINCIPES GENERAUX

Le programme « eau et climat » s'inscrit dans un contexte de **maîtrise de la dépense publique et de réduction de la pression fiscale**. Il vise donc à une **simplification** et une **efficacité accrue** des interventions de l'agence de l'eau (**priorisation, sélectivité, contractualisation**):

- Réduire les aides **ayant peu d'impact** pour l'amélioration des milieux (ex ANC où ciblage des aides sur les zones sensibles : zone d'influence microbiologique (ZIM), zones de baignade, certaines têtes de bassin, et en cas de prescription DUP captages) et/ou assimilables à des aides au fonctionnement (ex entretien des cours d'eau, réduction progressive des primes pour épuration visant leur suppression à la fin du 11e programme)
- Renforcer l'**exemplarité** des dossiers (ex: ne plus aider la stricte mise en conformité des STEP non conformes ERU)
- Pour **simplifier** l'instruction des dossiers : relèvement du seuil minimum d'aide, développement des aides forfaitaires, relèvement du seuil de passage en commission des aides

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Evolutions / au 10^e programme

- **Préservation des dépenses liées à l'amélioration des connaissances et la surveillance des milieux**, hausse modérée des actions à l'international (coopération) et une légère diminution pour les actions de communication, pour lesquelles un recentrage des thèmes et des actions supportées est proposé.
- **Augmentation importante des aides à la lutte contre les pollutions diffuses**, pour permettre l'accompagnement de l'agriculture biologique et des filières à bas niveau d'intrant et financer l'expérimentation relative aux paiements pour services environnementaux
- **Maintien** de l'enveloppe pour la restauration des milieux aquatiques, humides et littoraux (mais élargissement à la biodiversité → baisses sur l'entretien des cours d'eau).

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine**
NORMANDIE

Evolutions / au 10^e programme

- **Nouvelle aide en faveur de la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable** (lutte contre les fuites) pour les zones de revitalisation rurale (ZRR 2017, et ZRR 2014 jusqu'en 2022)



Carte des ZRR sur le territoire Seine-Aval

ZRR 2017

ZRR 2014

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

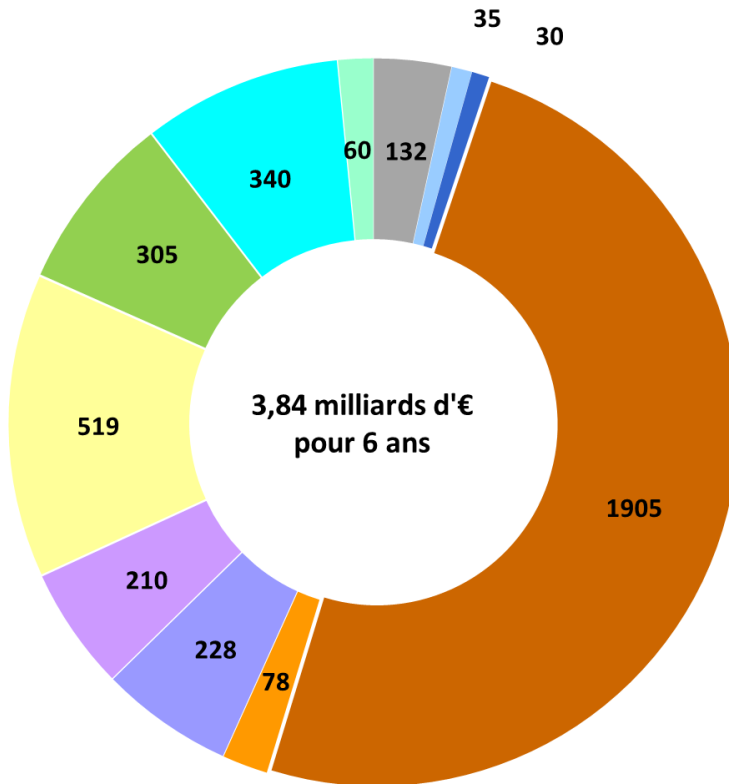
**eau
seine
NORMANDIE**



3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES PRÉVUES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Programme EAU et CLIMAT de l'agence de l'eau Seine Normandie
LES AIDES : 3,84 milliards d'euros pour 2019-2024

en M€



- 132 M€
Connaissance, information et communication
- 35 M€
International
- 30 M€
Planification
- 1 905 M€
Assainissement collectif des collectivités
- 78 M€
Assainissement non collectif
- 228 M€
Gestion des eaux pluviales
- 210 M€
Aides aux activités économiques non agricoles
- 519 M€
Alimentation en eau potable et protection des captages
- 305 M€
Aides à l'agriculture
- 340 M€
Restauration des milieux
- 60 M€
Gestion quantitative

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Faire émerger et suivre des actions qui concourent aux objectifs de l'agence en matière de gestion de l'eau, de préservation de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité.

- ⇒ Les actions d'animation territorialisées **obligatoirement associées à un contrat territorial (sauf période de transition)**
- ⇒ Les **animations supra locales** (non intégrées à un contrat de territoire)
- ⇒ **Les animation pour les SAGE** : 6+4 ans pour l'élaboration ; 3 ans pour sa mise en œuvre (dont la préparation d'un contrat de territoire eau & climat) ou sa révision.

Modalités

- ✓ Maintien de 2 taux différenciés : 50 % et 80% en fonction de la thématique aidée
- ✓ Maintien des prix de référence (45 k€) et plafond (80 k€)
- ✓ Financement sur **ETP ou actions cibles** : **Seuil de 0,5 ETP/poste**
- ✓ Un **forfait de fonctionnement** : **8000€/ETP/an** => pas besoin de justificatif
- ✓ **Bonification possible pour les animations « rivière » à l'échelle BV**
- ✓ **Aides pluriannuelles** (maximum 3 ans)
- ✓ Basées sur des **objectifs de résultats**






ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Elaboré autour d'un programme d'actions sur les territoires à enjeux prioritaires, définis dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Durée : 6 ans maximum et porte sur **au moins un des trois enjeux eau majeurs** pour l'adaptation du bassin au changement climatique suivants :

-  gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées ;
-  préservation de la ressource et protection pérenne des captages ;
-  protection des milieux aquatiques et humides (y compris littoraux et arrières littoraux).

— Peut nécessiter la mise en place d'animations thématiques **SI ET SEULEMENT SI** cela est jugé utile et nécessaire à la bonne mise en œuvre du contrat et du programme d'actions

— Doit comporter au moins **trois actions** particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et au moins **une action** de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat => Opérationnalise la stratégie d'adaptation au CC du bassin

À partir de 2022 support obligatoire de l'animation territoriale



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

susciter une gestion collective de l'eau !



<https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/>

IDENTITÉ GRAPHIQUE DU 11^È PROGRAMME DE L'AESN
OUTIL WEB - MINI-SITE DÉDIÉ
CLASSEMENT DES THÉMATIQUES



Annotations:

- Menu détaillé
> imprimer
> télécharger le pdf
- Redirection site institutionnel
- Identité visuelle du programme
- recherche par mots clés / thèmes / cibles
- Selection du chapitre

Content blocks on the screen:

- NAVIGUEZ À TRAVERS LE PROGRAMME EN CLIQUANT SUR LES CASES
- PRINCIPES ET MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS
- LES REDEVANCES TAUX ET MODES DE CALCUL
- A LES AIDES ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS PAR TEMPS SEC ET PAR TEMPS DE PLUIE
- B LES AIDES ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE)
- C LES AIDES ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE POUR L'EAU

<https://enimmersion-eau.fr/>



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

MODALITES GENERALES ou TRANSVERSALES

Dématérialisation :

Demande d'aide via un formulaire en ligne



**eau
seine
NORMANDIE**



Rappel des règles de bonne gestion pour le paiement des aides :

1. Démarrage de l'opération possible suite à l'accusé de réception stipulant que le dossier est complet (ATTENTION pour les postes d'animateur : dossier complet avant le 31/12 !)
2. Retour de la convention signée suite à la transmission des titres I et II sous 3 mois,
3. Retour des premières pièces justificatives pour les travaux (études) sous 6 mois,
4. Respect des délais d'exécution des travaux et de remises des pièces justificatives inscrits aux titres I et II,

Redéfinition des seuils plancher :

Projet éligible si montant :

- $\geq 3,5$ k€ (études, travaux, animation)
- ≥ 10 k€ (à compter de 2022, sauf classes d'eau à 3,5K€)

Seuil de versement des avances : 100 k€ (à compter de 2022)

Nouveauté :

Des conventions de mandat peuvent être signées par l'AESN avec des organismes publics (collectivités, chambres consulaires) notamment pour de faibles montants ou dans le cadre d'actions groupées.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau